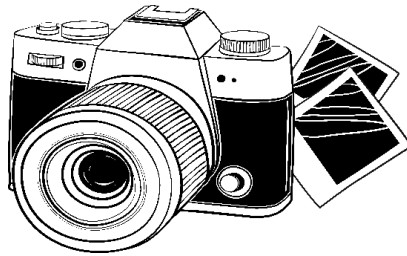


MODALITÉS DU CONCOURS PHOTOS 2024

« *La biodiversité dans ma ville* »

organisé par la ville de Carrières-sur-Seine



1. ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

La Ville de Carrières-sur-Seine organise un concours photographique, libre et gratuit. Le concours se déroulera cette année du jeudi 21 mars 2024 au dimanche 24 novembre 2024.

2. THÈME

Prendre en photo la biodiversité de la ville de Carrières-sur-Seine.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs habitants Carrières-sur-Seine à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo. Les participants acceptent que leurs photographies soient libres de droits sur le domaine public.

Une seule participation par personne est acceptée.

Les images seront susceptibles d'être diffusées sur la couverture et dans le magazine de la Ville (Carrières magazine : 7200 exemplaires) et sur le site Internet, les réseaux sociaux, les panneaux électroniques d'informations et par des affiches.

La photographie du lauréat est susceptible d'être éditée sur la carte de vœux de la Ville.

Les participants peuvent envoyer jusqu'à 3 photos maximum au format numérique « JPG ».
La taille de la photo sera environ de 2000 x 3000 pixels.

L'inscription au concours se fait par mail à : communication@carrieres-sur-seine.fr

1. L'objet du mail devra être présenté ainsi : « Concours photos – nom prénom »
2. Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prenom-1.jpg »
3. Seront spécifiés dans le corps du mail :
 - La date et le lieu de la prise de vue
 - Les nom et prénom de l'éventuel participant
 - L'adresse postale, le n° de téléphone et le mail de l'éventuel participant

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

4. CESSION DES DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Le participant devra renvoyer le contrat de cession de droits photographiques, téléchargeable sur le site www.carrieres-sur-seine.fr, daté et signé, en le joignant au mail d'inscription à envoyer à l'adresse communication@carrieres-sur-seine.fr.

5. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les photographies seront évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury.

Elles devront être en couleurs, non montées et non retouchées.

Le jury refusera toute photographie en noir et blanc.

6. PRIX

1^{er} prix : parutions de la photo gagnante sur tous les réseaux sociaux de la Ville, sur la couverture du 1^{er} magazine de l'année suivante.

Du 2^e au 10^e prix : parution potentielle sur tous les supports de communication de la Ville.

7. ANNONCE DES RÉSULTATS

Les participants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur le site Internet de la Ville et réseaux sociaux de la ville de Carrières-sur-Seine.

8. OBLIGATIONS

La participation à ce concours implique l'acceptation des présentes modalités par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application des présentes modalités sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.